



Au cours de sa séance du 25 mai 2015, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité les comptes 2014.

1. Résultat budgétaire ordinaire (budget ordinaire).

| Exercices | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Résultat | 3.452.035,57 | 3.195.353,08 | 3.131.908,78 | 3.250.627,66 |
| reporté | | | | |
| Résultat de l'exercice propre | 685.290,68 | 872.437,46 | 920.909,19 | 918.660,91 |
| Solde net des opérations de prélèvement | 00,00 | 00,00 | 00,00 | 00,00 |
| Solde des opérations exercices antérieurs | 28.917,42 | 25.724,82 | - 20.316,05 | - 20.144,49 |
| Prélèvements | -1.011.649,49 | -992.741,14 | -900.000,00 | - 600.000,00 |
| Résultat global | 3.154.594,18 | 3.100.774,22 | 3.132.501,92 | 3.549.144,08 |

Le résultat de l'exercice propre au compte 2014 présente un boni exceptionnel de **918.660,91€**.

Ce résultat, quasi similaire à celui de l'année dernière (920.909,19€) est d'autant plus exceptionnel qu'au niveau des recettes en provenance du SPF Finances concernant les centimes additionnels au précompte immobilier, la commune a été rabotée de **109.341,77€** par rapport au compte 2013.

En d'autres termes, à recettes fiscales égales en provenance du SPF Finances, le boni aurait dû dépasser la barre symbolique du million d'euros.

Un courrier a été adressé par mes soins au SPF Finances afin d'obtenir une justification objective à cette érosion significative.

A titre de comparaison, le boni au compte 2011 s'élevait à 685.290,68€.

Le résultat global s'établit quant à lui à 3.549.144,08€, soit 416.642,16€ de plus qu'en 2013.

Au cours de l'année 2014, 600.000€ ont été prélevés de l'ordinaire pour financer les projets menés à l'extraordinaire.

Comme vous pouvez le constater, la commune en 2014 a prudemment investi à l'extraordinaire 65,31% de l'excédent dégagé à l'ordinaire à l'exercice propre.

Cette prudence est d'autant plus justifiée lorsqu'on voit les 2 tuiles qui viennent de nous parvenir, à savoir :

- La double inscription budgétaire en 2015 pour la zone de secours unique, soit 141.855,30€
- la régularisation du contentieux Belgacom, soit 27.235,41€.

2. Etat et rendement de la trésorerie communale.

| Etat de la | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| trésorerie au 31/12 | | | | |
| Trésorerie courante | 3.677.173,17 | 3.528.697,94 | 3.180.019,04 | 4.136.715,96 |
| Trésorerie des emprunts | -397.650,91 | 55.442,18 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit de trésorerie à court terme | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 3.279.522,26 | 3.584.140,12 | 3.180.019,04 | 4.136.715,96 |

La trésorerie s'établit au 31/12/2014 à un montant historique de 4.136.715,96€, soit à titre de comparaison, 956.696,92€ de plus qu'au 31/12/2013.

3. Commentaires sur le compte budgétaire ordinaire.

⇒ **Comparaison entre les comptes 2012-2013-2014 – Exercice propre**

| Rubrique | Compte 2012 | Compte 2013 | Compte 2014 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Recettes | 4.489.118,22 | 4.630.611,61 | 4.771.601,44 |
| Dépenses | 3.616.680,76 | 3.709.702,42 | 3.852.940,53 |
| Résultat boni | 872.437,46 | 920.909,19 | 918.660,91 |

⇒ **Comparaison des recettes : Années 2013 et 2014**

Par rapport au compte 2013, on recense de manière globale des recettes en plus de l'ordre de **140.989,83€**.

L'examen de la synthèse analytique permet de déterminer les raisons qui expliquent pour l'essentiel cet accroissement de recettes :

- Augmentation linéaire de la dotation du Fonds des communes depuis la réforme intervenue en 2008 (+ 37.320€ par rapport à 2013, soit une augmentation de 3,67%).
- Adaptation de la taxe sur les immondices de manière à tendre vers le coût vérité imposé par la Région Wallonne en application de directives européennes (+ 29.581€)
- Premiers effets de l'augmentation de la taxe sur les secondes résidences (+ 75.006,90€)
- Constatation en recettes pour la 1^{ère} fois depuis le 1^{er} janvier 2014 des réductions de cotisations patronales (+ 98.353,77€)
- Augmentation importante, en dépit d'un taux inchangé depuis 2001, du produit des additionnels à l'IPP (+ 30.758,29€ par rapport à 2013).
- Ces augmentations de recettes sont toutefois atténuées par des diminutions actées au niveau des articles suivants :
 - 22.799,75€ de produit de la vente de bois.
 - 109.341,77€ de centimes additionnels au précompte immobilier.
 - 13.863,71€ d'intérêts créditeurs sur les comptes de placement.

⇒ **Comparaison des dépenses : Années 2013 et 2014**

Par rapport au compte 2013, on enregistre des dépenses en plus de l'ordre de 143.238,11€ (soit une augmentation de 3,86%).

Cette augmentation de dépenses est toutefois relative, dès lors qu'elle s'explique en majeure partie par l'obligation imposée à la commune depuis janvier 2014, d'inscrire en dépenses, le montant total des cotisations patronales du personnel APE, ce qui explique l'augmentation de 122.723,58€ recensée au

compte 2014 au niveau du traitement du personnel subsidié (augmentation compensée à concurrence de 98.353,77€ en recettes, au niveau des réductions de cotisations patronales).

Si l'on tient compte de la remarque précitée, l'accroissement global des dépenses s'explique essentiellement par l'augmentation recensée au niveau des dépenses de transfert :

- Dépenses de transfert (ce sont principalement les subsides pour le CPAS, la zone de police, le service régional d'incendie et les fabriques d'église. Le reste est réparti entre les dépenses légales obligatoires et des subsides de fonctionnement octroyés par la commune.)

Par rapport à l'année 2013, les dépenses de transfert sont en nette augmentation (+ 65.504,97€, soit une augmentation de 7,88%).

Cette augmentation concerne pour l'essentiel :

- Intervention au CPAS (+ 40.000€ : prise en charge globale de l'emprunt pour la construction de la nouvelle cuisine + contribution à l'engagement d'un mi-temps supplémentaire).
- Intervention en faveur de la zone de police (+ 9.069€)
- Intervention en faveur du SRI (+ 3.155,44€)
- Subsides divers pour les associations (+ 9149,72€ : notamment pour l'ASBL Au Fil de l'Ourthe)

Cette augmentation au niveau des dépenses de transfert est atténuée pour une diminution recensée au niveau des dépenses de dette et des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de dette (ce sont les charges financières des emprunts, contractés pour le financement des dépenses d'investissement ainsi que, le cas échéant, des emprunts de trésorerie).

Par rapport à l'année 2013, les dépenses de dette sont en nette diminution (- 48.180,57€) laquelle s'explique par le fait que depuis 2014, on ne voit plus apparaître dans les comptes que les charges d'emprunt financées intégralement par le SPW pour les travaux de transformation des bâtiments de l'ancienne gendarmerie en logements (SAR) dans le cadre de l'opération SOWAFINAL.

En effet, depuis 2014, aucune charge d'emprunts n'est désormais imputée à la commune.

Dépenses de fonctionnement (ces crédits servent à l'achat de fournitures administratives et techniques, les frais d'eau, de gaz, d'électricité, la téléphonie, l'informatique,...)

Par rapport à l'année 2013, les dépenses de fonctionnement sont de manière globale en diminution de 16.843,33€, soit une diminution de 1,34%).

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le compte 2014 nous permet de manière éclairante de visualiser l'impact des initiatives prises notamment au niveau de la relance du marché public des assurances et de la renégociation des contrats de téléphonie :

Ainsi, en matière d'assurances, par rapport à l'année 2013, les dépenses passent de 43.662,70€ à 22.127,62€, soit une diminution de 21.535,08€, à laquelle il y a lieu d'ajouter une diminution recensée au niveau de l'assurance « accidents de travail » reprise en dépenses de personnel (- 10.529,01€). Au total, pour 2014, la commune a économisé un montant de 32.064,09€.

En ce qui concerne la téléphonie, la renégociation des contrats avec Belgacom a permis une économie de 4.114,60€.

Cette double économie a permis de faire face aux augmentations de dépenses recensées au niveau des frais de fonctionnement des bâtiments et du service voirie.

Dépenses de personnel (dépenses pour les traitements des mandataires, des fonctionnaires, des ouvriers, des enseignants ainsi que pour le paiement des pensions et des cotisations pour les assurances contre les accidents du travail).

Par rapport au compte 2013, on recense une augmentation des dépenses de personnel de l'ordre de 142.757,04€ (soit une augmentation de 9,27%) laquelle s'explique essentiellement par l'obligation imposée à la commune depuis janvier 2014, d'inscrire en dépenses, le montant total des cotisations patronales du

personnel APE, ce qui explique l'augmentation de 122.723,58€ recensée au compte 2014 au niveau du traitement du personnel subsidié.

EXAMEN ET APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE ORDINAIRE N°1 – EXERCICE 2015.

1. Budget ordinaire tel qu'approuvé par l'autorité de tutelle.

| | Exercice Propre | Exercice Global |
|---------------|-----------------|-----------------|
| Recettes | 4.537.618,12€ | 7.667.957,66€ |
| Dépenses | 4.412.316,05€ | 5.036.744,59€ |
| Résultat Boni | 125.302,07€ | 2.631.213,07€ |

2. Budget ordinaire après la modification budgétaire du 25 mai 2015

| | Exercice Propre | Exercice Global |
|---------------|-----------------|-----------------|
| Recettes | 4.547.185,99€ | 8.098.674,42€ |
| Dépenses | 4.410.230,35€ | 5.411.139,32€ |
| Résultat Boni | 136.955,64€ | 2.687.535,10€ |

De manière générale, on recense une augmentation du résultat boni à l'exercice propre lequel s'établit désormais à 136.955,64€, soit 11.653,57€ de plus que lors de l'approbation du budget 2015 par l'autorité de tutelle.

Par ailleurs, au niveau de l'exercice global, on constate également un accroissement du résultat boni dans la mesure où ce dernier s'établit à 2.687.535,10€, soit 56.322,03€ de plus que lors de l'approbation du budget.

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget ordinaire :

Au niveau des recettes :

A l'exercice propre, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant total de 9.567,87€ ventilées comme suit :

- + 1.169,05€ d'intérêts créditeurs sur compte de placement.
- + 8.367,64€ d'indemnités d'assurances pour les petits dommages subis.
- + 31,18€ de remboursement par l'autorité supérieure des charges financières des emprunts.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant de 421.148,89€.

Suite à l'approbation du compte 2014 par le conseil communal, le résultat budgétaire du compte 2014, recensant une augmentation de 419.405,02€, doit être intégré dans le budget 2015 par voie de la présente modification budgétaire.

Pour le surplus, on enregistre des reliquats de subvention en provenance de la Fédération Wallonie Bruxelles (+ 1743,87€) pour la contribution aux frais de fonctionnement de l'accueil extra-scolaire pour les années 2013 et 2014.

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on recense des dépenses en moins pour un montant global de 2.085,70€ (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) ventilées comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

- + 1000€ pour le fonds provincial des dépenses communales (avance sur la cotisation 2016)
- + 6.966€ de cotisations patronales pour la caisse de pension des mandataires sur base du montant définitif communiqué par Ethias.
- + 5000€ en frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments sur base de la balance budgétaire actualisée (fournitures pour l'aménagement d'un réfectoire pour les ouvriers dans l'ancien garage communal + achat de demi-vasques pour la maison communale + frais de raccordement du groupe électrogène en prévention d'un risque de pénurie d'électricité)
- + 2000€ en prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments (installation de l'air conditionné dans le local informatique).

- + 100€ de frais administratifs de la gestion financière.
- + 42,99€ de cotisations à l'UVCW sur base du décompte final communiqué.
- + 2000€ pour la prise en charge de l'impression d'un livre dédié à l'histoire de Chéoux.
- + 1000€ en assurance des véhicules suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le chef des travaux.
- + 93,40€ en assurances scolaires de l'enseignement primaire.
- + 31,18€ en charges financières des emprunts à charge de l'autorité supérieure.
- + 5000€ en prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments du culte (réfection du chauffage à l'église de Gênes).
- + 10.000€ en contribution aux charges de fonctionnement du CPAS prise en charge d'un mi-temps pour les activités de l'aubaine reprises en gestion par le CPAS)

Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des diminutions de dépenses actées au niveau des articles suivants :

- 11.108,81€ de primes d'assurance sur base des décomptes de primes communiqués par les assureurs AXA et BELFIUS.
- 20.000€ pour le traitement des mandataires communaux
- 5000€ pour les charges de pensions des anciens mandataires communaux (suite au décès d'un ancien mandataire).
- 147,91€ de contribution dans les frais de fonctionnement des services d'incendie sur base des infos communiquées par les services du Gouverneur.
- 44,06€ de subsides à la protection des animaux sur base du montant définitif communiqué.
- 336,89€ de contribution au contrat de rivière.
- 181,60€ de frais de fonctionnement de la bibliothèque.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global de 176.480,43€ réparties comme suit :

- + 144.615,39€ de contribution dans les frais de fonctionnement des services incendie (régularisation 2013 + double versement suite au passage en zone de secours unique en 2015).
- + 1387,50€ de contribution à la CCATM pour l'exercice 2014 suite à l'approbation du rapport annuel 2014.
- + 3.129,63€ pour des régularisations en matière de traitement de personnel.
- + 27.235,41€ en remboursement de non valeurs sur droits constatés en matière de précompte immobilier (contentieux Belgacom)
- + 112,50€ en jetons de présence des mandataires communaux.

EXAMEN ET APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE N°1 – EXERCICE 2015

1. Budget extraordinaire tel qu'approuvé par l'autorité de tutelle.

| | |
|---------------|---------------|
| Recettes | 2.686.150,52€ |
| Dépenses | 2.686.150,52€ |
| Résultat boni | 0,00€ |

2. Budget extraordinaire après modification budgétaire du 25 mai 2015.

| | |
|----------|---------------|
| Recettes | 3.377.373,26€ |
| Dépenses | 3.377.373,26€ |
| Résultat | 0,00€ |

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget extraordinaire

Au niveau des recettes

A l'exercice propre, on enregistre des recettes en plus pour un montant de 119.838,76€ ventilées comme suit :

+ 118.838,76€ de subsides attendus du SPW pour les travaux de rénovation des voiries agricoles (la promesse de subside a été adressée à la commune)

+ 1.000€ suite à la vente de l'ancien véhicule des espaces verts.

Par ailleurs, 426.623,98€ seront prélevés du fonds de réserve extraordinaire en vue de financer les investissements extraordinaires réalisés intégralement sur fonds propres et la partie non subsidiée de certains investissements.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant de 144.760€ ventilées comme suit :

+ 144.760€ de subsides attendus de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre des travaux de réfection des sanitaires de l'école communale.

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) de 348.800€ réparties comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

+ 50.000€ pour la réfection de la toiture de l'ancien garage communal.

+ 10.000€ pour l'aménagement d'une cuisine équipée au sein de l'espace Schérés (par sécurité)

+ 15.000€ pour l'achat de mobilier (tables, chaises, mange-debout, ...) pour l'espace Schérés.

+ 12.000€ pour l'achat de vaisselle pour équiper la cuisine de l'espace Schérés.

+ 15.000€ pour l'acquisition d'emprises à la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas dans le cadre des travaux de pose de l'égouttage et de réfection de la voirie.

+ 1800€ pour l'acquisition d'un véhicule pour le chef du service travaux (le montant de l'offre s'élève à 16.800€ alors que le crédit initial était de 15.000€).

+ 5000€ pour l'acquisition d'abribus supplémentaires dans le cadre des travaux de réfection de la RN 833 dans la traversée de Rendeux-Haut (plan trottoir).

+ 205.000€ pour les travaux de rénovation des voiries agricoles suite à l'accord de principe du Ministre wallon en charge de l'agriculture.

+ 30.000€ pour les honoraires de l'auteur de projet sur base du montant estimé des travaux d'isolation de l'école communale dans le cadre du projet UREBA exceptionnel.

+ 5000€ pour les honoraires de l'auteur de projet désigné dans le cadre des travaux d'aménagement d'un logement d'insertion à côté de salle de Beffe.

Par ailleurs, 1.000€ seront prélevés de l'extraordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire, de manière à réalimenter la réserve suite à la vente de l'ancien véhicule des espaces verts.

Aux exercices antérieurs, on recense des dépenses supplémentaires pour un montant de 341.422,74€.

Suite à l'approbation du compte 2014 par le conseil communal, le résultat budgétaire extraordinaire du compte 2014 doit être intégré dans le budget 2014 par voie de la présente modification budgétaire (mali de 164.058,68€ qui s'explique par des dépenses d'investissement réalisées alors que les subsides y afférents n'ont pas encore fait l'objet de droits constatés dans la comptabilité budgétaire et qui sont prévus en recettes extraordinaires aux exercices antérieurs de la présente modification budgétaire).

Par ailleurs, on retrouve aux exercices antérieurs :

- 137.500€ supplémentaires pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école communale sur base de l'estimation de l'auteur de projet.
- 5000€ pour les honoraires de l'auteur de projet désigné dans le cadre des travaux de rénovation des voiries agricoles.
- 20.000€ supplémentaires pour les travaux d'aménagement de l'espace Schérès en maison de village (par sécurité).
- 12.168,78€ supplémentaires pour les travaux de réfection des murs du cimetière de Marcourt (prise en charge du supplément de 5% sollicité par l'adjudicataire des travaux suite au dépassement du délai de validité de l'offre en raison de l'absence de réception d'une promesse ferme de subside en provenance du Ministre wallon en charge du patrimoine).
- 2.000€ pour les honoraires de l'auteur de projet désigné pour les travaux d'aménagement de l'espace Schérès en maison de village (par sécurité).
- 695,28€ pour le solde des honoraires du coordinateur sécurité santé Rausch dans le cadre du droit de tirage.

En définitive, la situation financière de la commune de Rendeux peut être résumée comme suit :

Réserves cumulées au niveau du budget ordinaire : 2.687.535,10€

Fonds de réserve extraordinaire après modification budgétaire : 67.162,97€

Fonds de réserve des investissements communaux (FRIC) : 189.214,00€

Fonds de réserve ordinaire : 3.197,83€

Provision pour risques et charges : 2.800€

Total global : 2.949.909,90€

Compte tenu des dépenses supplémentaires programmées pour les exercices ultérieurs suite aux décisions prises par l'autorité fédérale et par la région wallonne (pension des agents locaux, réforme de la sécurité civile, réforme des allocations de chômage avec répercussions sur les CPAS, augmentation de notre contribution à la zone de police, ...), ce bas de laine s'avère fondamental si la commune veut continuer à maintenir un service de qualité en faveur de la population sans augmenter la pression fiscale pesant sur les citoyens domiciliés sur le territoire de la commune.

Cédric ROLLAND